

Réf. 21		
Nom du Projet : Etude sur les stratégies de développement de l'Enseignement Technique et Professionnel au Burundi		Pays : Burundi
Lieu : Burundi		Personnel spécialisé fourni par votre société (profils) : ⇒ Expert en gestion et administration de centres de formation professionnelle et en planification de l'enseignement supérieur
Nom du Client : Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel		Nombre d'employés ayant participé au projet : 02
Adresse :		Nombre de mois de travail ; durée du Projet : 02 hommes / mois
Date de démarrage (mois/année) : 12/2010	Date d'achèvement (mois/année) : 04/2011	Valeur approximative des services fournis par Duradeve Consulting : 7 084 336 F CFA – 10 800 € Valeur approximative des services fournis par le Consortium : 16 398 925 F CFA estimé – 25 000 €
Nom des consultants associés/partenaires éventuels : Sfere		Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les consultants associés : 1 homme / mois
Nom et fonctions des responsables: Emmanuel LE GAC, Directeur Ingénierie de Projet		
Descriptif du projet : Cette étude sur les stratégies de développement de l'Enseignement Technique et Professionnel a pour objectif principal d'identifier les besoins réels de la demande et de l'offre d'enseignement technique et professionnel filière par filière. Elle proposerait aussi des stratégies de développement socio-économique pour le Burundi en améliorant l'employabilité par le biais d'un enseignement secondaire technique accessible, soucieux de la qualité et de l'équité. Par ailleurs, en février 2009, le Gouvernement a divisé le Ministère de l'Education Nationale en trois ministères avec : - Le Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire, - Le Ministère de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation, - Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Par suite, il conviendra d'analyser les implications de ce changement institutionnel au niveau du pilotage de l'enseignement technique et professionnel.		
Description des services effectivement rendus par votre personnel : L'expert national appuie le chef de mission dans le déroulement de la mission, qui sera mise en place en trois phases : Phase 1 : diagnostic : (i) Actualiser l'état des lieux à partir des études qui ont été produites ces dernières années, y compris l'étude prospective sur le marché du travail en cours d'exécution, (ii) Faire le bilan des appuis des autres bailleurs, (iii) Evaluer les coûts unitaires des différentes formations existantes, (iv) Evaluer l'efficacité externe des différentes		

formations existantes, (v) Evaluer les modalités pédagogiques des différentes formations existantes, (vi) Evaluer les modes de certifications, (vii) Examiner les modalités de recrutement du personnel cadre des établissements, (viii) Evaluer l'opportunité de mettre en place un observatoire de l'emploi, un « bureau de l'emploi » national avec antennes dans chaque province, (ix) Evaluer le schéma institutionnel de pilotage de l'ETFP.

Phase 2- proposition d'améliorations du système :

(i) Pour que l'offre de formation en ETP soit plus efficiente, notamment en ce qui concerne les rendements externes, (ii) Pour développer l'apprentissage, l'alternance et les temps en entreprises, (iii) Pour développer les certifications, (iv) Pour développer le suivi post-formation des apprenants, (v) Pour développer une véritable politique d'orientation des élèves vers les différentes filières de l'ETP en fonction des profils de sortie vers le marché du travail, (vi) Pour développer une politique de recrutement des enseignants/formateurs adaptés aux contenus des formations, (vii) Pour améliorer la formation des enseignants et aligner leur formation sur les réalités économiques du pays, (viii) Adapter les curricula aux recommandations du monde de l'emploi, (ix) Adapter la formation donnée dans les instituts qui préparent les futurs enseignants des écoles techniques (l'ENS, l'ITS, Faculté des Sciences Appliquées de l'université) aux besoins actuels et futurs du pays, (x) Pour proposer une programmation de formations / recyclages détaillée pour enseignants des cours techniques et les conseillers pédagogiques, (xi) Pour que le système de régulation de l'ETFP (y compris à l'échelle de chaque établissement) s'inscrive dans une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs concernés (MEN, autres ministères concernés, Fédérations d'employeurs, syndicats)

Phase 3 – Finalisation du schéma directeur des formations en :

Proposant une programmation d'ouverture/fermeture de filières à tous les niveaux de formation, (ii) Proposant un plan d'action pour actualiser les curricula, (iii) Proposant de nouveaux modes de certification, (iv) Evaluant les moyens à mettre en œuvre pour rendre le nouveau schéma effectif (construction de nouveaux centres, matériels pour les équiper, besoins de recrutement de formateurs, formations du personnel, dynamisation des différents services concernés, campagne de communication pour la promotion de l'ETFP etc....).